

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Impax Energy Services Income Trust

Interdit à Impax Energy Services Income Trust, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi que ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 mars 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 22 juin 2010.
Décision n°: 2010-FIIC-0158

Intercâble ICH Inc.

Interdit à Intercâble ICH Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires pour la période terminée le 31 mars 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 18 juin 2010.
Décision n°: 2010-FIIC-0155

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.